

# Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
Fax : 03 27 98 45 22  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

## Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 15 juin 2020

Présents : Mr Denis MICHALAK, Maire, Mmes et Mrs André LEGER, Jeanne-Marie DELMAIRE, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Nina LAHSEN, Claude SOMBRIN, Adjoints,  
Mmes et Mrs Amandine DUQUESNOY, Emmanuelle DUCATILLON, Alain ROLLOS, Nathalie KAROLEWICZ,  
Jean-Michel MOREAU, Marie-Jeanne TAUSSIN, Jean-Marie DELANNOY, Virginie FOURMAUT, Cédric CAUPIN,  
PAMART Thierry.

Représentés : Mr Alain BRUNEL par Mr Denis MICHALAK, Maire, Mme Delphine ZAGACKI par Mr Jean-Marie DELANNOY, Mme Bérénice MERIAUX par Mr Thierry PAMART.

Secrétaire de séance : Mr Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe

### 1 – Comptes rendus des conseils municipaux des 14 avril et 23 mai 2020 :

Aucune remarque n'est signalée.

### 2 – Compte administratif 2019 de la commune :

Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe, détaille tous les chiffres des comptes.

#### En Section de fonctionnement :

Dépenses		Budgétisé	Total réalisé	% réalisé
O11	Charges à caractère général	529 700.00 €	526 925.40 €	99.48%
O12	Charges de personnel	914 200.00 €	899 382.59 €	98.38%
O14	Atténuations de produits	65 000.00 €	64 720.00 €	99,57%
O22	Dépenses imprévues	24 395.88 €	0,00 €	0,0%
O23	Virement à la section d'investissement	398 166.35 €	0,00 €	0,0%
65	Autres charges gestion courante	316 000.00 €	230 794.98 €	85.16%
66	Charges financières	65 000.00 €	60 203.07 €	92.62%
67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €	75.00 €	5.00%
042	Opérations d'ordre	8 000.00 €	8 000.00 €	100.00%
<b>TOTAL</b>		<b>2 276 962.23 €</b>	<b>1 790 101.04 €</b>	<b>78.27%</b>
Recettes		Budgétisé	Total réalisé	% réalisé
OO2	Excédent antérieur reporté	460 291.23 €	0,00 €	0,0%
O13	Atténuations de charges	0,00 €	0.00 €	0.0%
70	Produits des services	115 200,00 €	155 122.21 €	134.65%
73	Impôts et taxes	980 000.00 €	1 008 892.55 €	102.95%
74	Dotations et participations	691 471.00 €	775 781.01 €	112.19%
75	Autres produits gestion courante	22 000,00 €	27 958.94 €	127.09%
77	Produits exceptionnels	150,00 €	21 155.54 €	14 103.69%
042		7 850.00 €	7 850.00 €	100.00%
<b>TOTAL</b>		<b>2 276 962.23 €</b>	<b>1 996 760.25 €</b>	<b>87.65 %</b>

**Section d'Investissement**

Dépenses		Budgétisé	Total réalisé	% réalisé
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté	4 845.66 €	0,00 €	0,0%
13	Subventions d'investissement	0.0 €	0.0 €	0,0%
16	Remboursement d'emprunts	105 176.35 €	105 011.40 €	99.84%
20	Immobilisations incorporelles	16 000.00 €	4 968.00 €	31.05%
21	Immobilisations corporelles	1 086 000.00 €	310 856.77 €	33.81%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0.00 €	0,0%
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	7 850.00 €	7 850.00 €	100.00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 252 472.01 €</b>	<b>428 686.17 €</b>	<b>34.23%</b>
Recettes		Budgétisé	Total réalisé	% réalisé
O01	Solde d'execution d'inv. reporté	0.00 €	0,00 €	0,0%
O21	Virement de la section de fonctionnement	398 166.35 €	0.00 €	0,0%
024	Produit de cession	150.00 €		
10	Dotations fonds divers réserves	323 445.66 €	337 336.30 €	104.29%
13	Subventions d'investissement	523 010.00 €	12 805.00 €	2.45%
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	550.00 €	550,0%
21	Immobilisations corporelles	462 000.00 €	0.00 €	0,0%
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	8 000.00 €	8 000.00 €	100.0%
<b>TOTAL</b>		<b>1 252 472.01 €</b>	<b>358 691.30 €</b>	<b>28.64%</b>

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
recettes	1 996 760.25 €	358 691.30 €
dépenses	1 790 101.04 €	428 686.17 €
total	206 659.21 €	- 69 994.87 €

Résultats nets de l'année 2019 : + 136 664.34 €

**Investissements les plus importants réglés en 2019 :**

- Kangoo	7 850.00 €
- Plan Local d'Urbanisme	4 968.00 €
- Réfection logement JASINSKI	18 658.76 €
- Carrelage logement JASINSKI	2 520.60 €
- Menuiseries écoles	128 053.20 €
- Toiture Salle Omnisport	3 745.43 €
- Travaux électriques et informatique écoles	3 857.97 €
- Portail mairie	10 761.84 €
- Chauffe eau Salle omnisport	1 492.30 €
- Voirie rue St Remi et trottoirs Castel	90 047.40 €
- Radar pédagogique	6 265.80 €
- Saleuse	1 188.60 €
- Tondeuse débroussailleuse	3 350.35 €
- Adoucisseur bar Salle des fêtes	1 250.17 €
- Trafic	16 438.76 €
- Matériel informatique	5 778.29 €
- Matériel restaurant scolaire	4 788.66 €

Avant de procéder au vote, Mr le Maire sort de la salle.

**Le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre, adopte le compte administratif 2019 présenté. Mr le Maire et Mr Alain BRUNEEL n'ont pas participé au vote.**

Mr le Maire rejoint l'assemblée.

Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe, a félicité Mr Denis MICHALAK pour la très bonne gestion des deniers communaux.

Elle a, également, remercié Mr Bernard DOISY, Directeur Général des Services, et son équipe pour la bonne tenue de la comptabilité de la ville.

**3°) Compte de Gestion 2019 :**

Les chiffres du compte de gestion dans le document établi par Monsieur Christophe MANEZ, Trésorier d'Aniche, sont identiques à ceux inscrits au compte administratif 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**

**4 °) Reports des engagements en section d'investissement de 2019 sur 2020 :**

Mr le Maire présente le tableau des dépenses engagées mais non réalisées et recettes non recouvrées au 31 décembre 2019.

**Dépenses**

Nature	Chapitre	Somme
SDF vitre petite salle		2 500 €
Salle Omnisport porte coulissante		6 600 €
Eclairage public		38 000 €
Acquisition terrain Maisons et Cités Rue des peupliers		35 000 €
	Total	82 100 €

**Recettes**

Nature	Chapitre	Somme	Opération
			Néant
Solde des restes à réaliser			
Dépenses :	82 100.00 €		
Recettes :	0.00 €		
<b>Solde :</b>	<b>82 100.00 €</b>	<b>à inscrire en dépenses d'investissement</b>	

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre les chiffres précités pour le budget primitif 2020.**

**5°) Exécution des résultats pour le budget primitif 2020 :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande d'inscrire au budget primitif 2020, les résultats globaux suivants.**

Résultats 2019	Section de fonctionnement	Section d'investissement
recettes	1 996 760.25 €	428 686.17 €
dépenses	1 790 101.04 €	358 691.30 €
<b>total</b>	<b>206 659.21 €</b>	<b>- 69 994.87 €</b>

**Résultats nets de l'année 2019 : + 136 664.34 €**

### Affectation des résultats au budget primitif 2020

<b>Section de Fonctionnement</b>	
résultat 2019	+ 206 659.21 €
résultat antérieur 2018	+ 608 736.89 €
Excédent de fonds capitalisé (1068 au BP 2019)	- 148 445.66 €
résultat à affecter	+ <b>666 950.44 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
résultat 2019	- 69 994.87 €
résultat antérieur 2018	- 4 845.66 €
résultat cumulé	- <b>74 840.53 €</b>

<b>Reste à réaliser en investissement</b>	
recettes non recouvrées	/ €
Dépenses engagées	- 82 100.00 €
Résultat cumulé	- <b>82 100.00 €</b>

#### Solde d'exécution -

Résultat négatif - besoin d'affectation au 1068

- 74 840.53 € - 82 100.00 € = **156 940.53 €**

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de</b>	<b>666 950.44 €</b>
<b>Fonctionnement – recettes –</b>	
<b>Article 002 - Excédent de fonctionnement</b>	<b>510 009.91 €</b>
<b>Investissement – recettes</b>	
<b>1068 – excédent de fonds capitalisé</b>	<b>156 940.53 €</b>

#### A noter également sur le BP 2020

<b>Investissement – dépenses</b>	
<b>001 – solde d'exécution sect. investissement reporté</b>	<b>74 840.53 €</b>

Mr le Maire précise que ces résultats sont identiques à ceux inscrits sur la fiche de synthèse de Mr le Percepteur d'Aniche.

#### 6°) Budget primitif 2020 :

Mr Denis MICHALAK, Maire, détaille, le projet.

La section de fonctionnement 2020 s'équilibrerait à **2 371 009.91 €**.

Les principales opérations susceptibles d'être retenues, en investissement, seraient les suivantes :

- Etude pour la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Remboursement des emprunts : capital,
- Achat de divers matériels : des appareils pour le service technique (broyeuse...), un ordinateur pour la mairie et maintenance informatique pour les services administratifs,
- Ecoles : menuiseries de l'ancienne classe des colombophiles, renforcement de l'éclairage dans la cour,
- Mairie : modifications des menuiseries,
- Pose de caméras à la poste et à la salle des fêtes,

- Salle omnisport : changement du sol sportif à la salle du tennis de table,
- Travaux de voiries : cité Béharelle, rue des Peupliers et cité du Castel, création d'un petit parking rue de l'Egalité,
- Presbytère : intervention sur la toiture.
- Coût des travaux du TRAM transférés à la ville.

La section d'investissement 2020 s'équilibrerait, en reprenant les restes à réaliser, à **1 208 594.68 €**.

**Le conseil municipal, avec 17 voix pour et 2 contre, le budget primitif 2020.**

**7°) Désignation des membres du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale :**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) a été fixé à 8 par le conseil municipal, antérieurement. Il précise qu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Il signale que les représentants sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle, en tenant compte du nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

**Deux listes se présentent :**

- « Continuons ensemble pour Lewarde » : Mmes Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Mrs Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Jean -Marie DELANNOY
- « Alternative Lewardoise » : Mr Thierry PAMART, Mme Bérénice MERIAUX

**Résultats : 19 votants, 2 bulletins blancs, 17 exprimés. Quotient électoral : 17/4 = 4.25**

**Liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 17/4.25 = 4**

**Liste « Alternative Lewardoise » : 0**

**Mmes Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Mrs Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Jean -Marie DELANNOY sont élus.**

**Mr le Maire signale que les autres membres désignés sont : Mmes Marguerite PALIE, Françoise DELCOURT, Michèle PAGLI et Mr Roland FEYS.**

**8°) Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) :**

A la vue des articles 22 et 23 du code des marchés publics et suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le maire est président d'office, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle.

C'est le même calcul que précédemment.

**Deux listes se présentent :**

- « Continuons ensemble pour Lewarde » :

**Titulaires : Mme Nina LAHSEN, Mrs Jean- Claude DUBRUNQUEZ, Jean-Michel MOREAU**

**Suppléants : Mr Jean-Marie DELANNOY, Mmes Nathalie KAROLEWICZ, Delphine ZAGACKI**

- « Alternative Lewardoise » :

**Titulaire : Mr Thierry PAMART,**

**Suppléant : Mme Bérénice MERIAUX**

**Résultats : 19 votants, 2 bulletins blancs, 17 exprimés. Quotient électoral : 17/3 = 5.66**

**Liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 17/5.66 = 3**

**Liste « Alternative Lewardoise » : 0**

**Les membres suivants sont élus :**

**Titulaires : Mme Nina LAHSEN, Mrs Jean- Claude DUBRUNQUEZ, Jean-Michel MOREAU**

**Suppléants : Mr Jean-Marie DELANNOY, Mmes Nathalie KAROLEWICZ, Delphine ZAGACKI**

**9°) Désignation des représentants de la ville dans les syndicats intercommunaux et structures associées :**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nomination des représentants de la ville :**

**Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI) :**

**Titulaires : Marie-Jeanne TAUSSIN, André LEGER**

**Suppléants : Cédric CAUPIN, Claude SOMBRIN**

**Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) :**

**Titulaire : Alain BRUNEEL - Suppléant : Alain ROLLOS**

**SIDEN-SIAN :**

**Titulaires : Cédric CAUPIN - Suppléant : Virginie FOURMAUT**

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : Denis MICHALAK**

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) : Jean-Marie DELANNOY**

**CCCO –**

**référent agriculture : Titulaire : André LEGER - Suppléant : Jean-Michel MOREAU**

**Culturel : Emmanuelle MADOUX**

**Centre Historique Minier de Lewarde** : Jeanne-Marie DELMAIRE

**Instance de Gérontologie de Lewarde (AMDG-SSIAD)** :

Titulaire : Delphine ZAGACKI - Suppléant : Amandine DUQUENNOY

**Harmonie Municipale :**

Titulaires : Emmanuelle MADOUX, Jeanne-Marie DELMAIRE, Jean-Claude DUBRUNQUEZ

**Syndicat d'Initiative de Lewarde** : Jeanne-Marie DELMAIRE, Claude SOMBRIN

**Comité de suivi du Site de SUEZ :**

Titulaire : Denis MICHALAK – suppléant : Jean-Claude DUBRUNQUEZ

**Sécurité routière – Défense** : Jean-Claude DUBRUNQUEZ

**Désignations des membres des commissions communales :**

**Informations :**

André LEGER (Responsable), Alain ROLLOS, Claude SOMBRIN, Emmanuelle MADOUX, Delphine ZAGACKI

**Travaux :**

Jean-Claude DUBRUNQUEZ (Responsable), Claude SOMBRIN, Alain ROLLOS, Jean-Michel MOREAU, Jean-Marie DELANNOY, Nina LAHSEN, André LEGER, Thierry PAMART

**Fêtes et cérémonies :**

Nina LAHSEN (Responsable), Marie-Jeanne TAUSSIN, Claude SOMBRIN, Cédric CAUPIN, Nathalie KAROLEWICZ, Emmanuelle MADOUX, Virginie FOURMAUT

**Jeunesse :**

Claude SOMBRIN (Responsable), aidé d'Emmanuelle MADOUX, Amandine DUQUENNOY, Virginie FOURMEAUX, Nina LAHSEN, Jean-Claude DUBRUNQUEZ

**Vie associative :**

Jeanne-Marie DELMAIRE (Responsable), aidée d'Emmanuelle MADOUX, Jean-Marie DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Alain ROLLOS, Amandine DUQUENNOY, Virginie FOURMEAUX, Nina LAHSEN, Claude SOMBRIN

**Environnement :**

André LEGER (Responsable), Jean-Marie DELANNOY, Alain ROLLOS, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Jean-Michel MOREAU, Delphine ZAGACKI

**Citoyenneté :**

Alain ROLLOS (Responsable), André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Jean-Marie DELANNOY, Amandine DUQUENNOY, Delphine ZAGACKI, Virginie FOURMAUT, Cédric CAUPIN

## **10 °) Commission Communale des Impôts Directs :**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Celle-ci est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les villes de plus de 2 000 habitants.

Cette CCID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles estimations des locaux d'habitation ou professionnels recensés par l'administration fiscale.

Une très grande partie des anciens membres ont été recontactés pour y siéger de nouveau.

Les noms proposés sont, en tant que :

- Titulaires : Mmes Anne REINHAERT, Danièle POT, Mrs Oriano PAGLI, Emile LOURDEAUX, André LEGER, Arsène RUCKEBUSCH, Henri BOGASZYNSKI, Roland BERTHAUD
- Suppléants : Mrs Pierre PRUVOT, Simon RATJCZAK, Francis MENARD, Jean-Michel PALIE, Jacky DESCAMPS, Jean-Jacques DUMETZ, Pierre-Marie CHRISTOPHE, Bernard VANNICATTE.

**Aucune remarque n'est effectuée sur la nomination.**

## **11 - Loyer de la Pizzéria :**

Mr Renaud CHAPUIS de la pizzéria, installée sur la Place des Vésignons, paie un loyer mensuel de 200 €.

Pendant le confinement, Il avait demandé l'assistance de la commune pour une aide. Sur cette situation, la municipalité avait décidé de l'exonérer de loyers pour mars et avril 2020.

A la sortie du confinement, l'activité a « du mal à redémarrer ».

Afin de continuer à l'assister, il serait judicieux de l'exonérer de la location pour les mois de mai et juin 2020. Cette démarche marquerait le soutien de la ville au commerce local.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde le non-paiement des loyers pour mai et juin 2020, à Mr Renaud CHAPUIS.**

## **12 – Règlement intérieur du conseil municipal :**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du conseil municipal.**

## **13 – Demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la création d'un plateau, rue d'Erchin, face au Centre Historique Minier de Lewarde**

La ville de lewardre continue son programme dans le domaine de la sécurité routière.

Depuis quelques années, de nombreux aménagements ont été réalisés, avec la collaboration des habitants, dans diverses rues de la ville, afin de réduire la vitesse des véhicules :

- installation de stops dans les rues de Loffre et d'Erchin,
- mise en sens unique de la rue de l'Egalité,
- implantation d'un radar pédagogique rue de Roucourt,
- renforcement de la signalisation dans différentes rues communales.

Aujourd’hui, la rue d’Erchin doit faire l’objet d’une attention particulière, surtout en entrée de ville, face au Centre Historique Minier de Lewarde.

Il est prévu la création d’un plateau où un passage piéton sera dessiné.  
Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) sera partenaire de cette opération car il envisage la mise en place d’arrêts de bus pour la desserte prévue du musée.

Un devis de travaux a été réalisé, sans prendre en compte les frais du SMTD.

Le coût de cette opération s’élèverait à 51 582 € HT.

Cet équipement répondra à un besoin de sécurité pour les piétons et permettra de diminuer la vitesse des automobilistes dans une zone où, malheureusement, il y a déjà eu des morts.

Une subvention, dans le cadre des amendes de police, de la part du Conseil Départemental serait la bienvenue.

**Le conseil municipal, avec 17 voix pour et deux contre, demande pour ce projet, auprès du Conseil Départemental du Nord, la subvention, dans le cadre des amendes de police.**

#### **14 – Remboursements d’arrhes pour des locations :**

La crise sanitaire a supprimé les occupations des salles communales.

Suite à ce constat, il y a lieu de rembourser les arrhes versées par les personnes :

- Mme Estelle BARTCZAK – 50 €
- Mr Jérôme DUEZ – 100 €
- Mme Jocelyne SZYMCZAK – 30 €
- Jean-François DEBUS – 100 €
- Mme Françoise BOGACZYNSKI – 70 €
- Mr Dominique Volant – 150 €
- Mr Michel WATTEBLEZ – 70 €
- Mr Christopher DUMERCHEZ – 300 €

**Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte le remboursement des sommes aux intéressés.**